

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 17 février 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
9 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Objet de la Délibération

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

N°8.2022

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2343-12 ;

Vu le budget primitif général 2021 du Sivom, voté par le Conseil Syndical le 24 mars 2021 ;

Vu les états préparatoires et les résultats d'exécution du budget 2021 ;

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

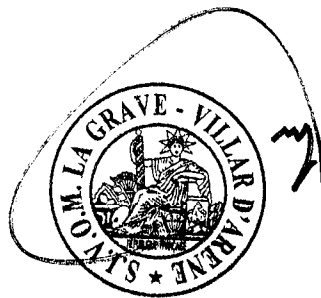
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve et vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 dont la vue d'ensemble est jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20220217-8_2022-BF
Reçu le 22/02/2022
Publié le 22/02/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 222 562,25	G	1 268 090,71
	Section d'investissement	B	583 166,51	H	406 983,14

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	61 788,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	140 878,27 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 805 728,76	= G+H+I+J	1 877 740,21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	12 496,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	12 496,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 222 562,25	= G+I+K	1 329 878,80
	Section d'investissement	= B+D+F	583 166,51	= H+J+L	560 357,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 805 728,76	= G+H+I+J+K+L	1 890 236,21

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 12 496,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 496,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

AR Prefecture
 005-240500264-2022-0217-8_2022-BF
 Reçu le 22/02/2022
 Publié le 22/02/2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

AR Prefecture

005-240500264-20220217-8_2022-BF
 Reçu le 22/02/2022
 Publié le 22/02/2022